

L'option facultative de musique en classe de seconde

Présentation résumée du Bulletin Officiel du 29 avril 2010

Définition et objectif

L'éducation musicale au lycée se situe dans la continuité de celui dispensé au collège en y approfondissant ses dimensions technique et culturelle permettant d'aborder les grandes questions qui irriguent l'histoire des musiques comme les pratiques musicales contemporaines. L'enseignement prend en compte la diversité des parcours de formation des élèves.

Deux composantes :

- Les pratiques musicales s'adosent aux compétences instrumentales et vocales de tous les élèves et privilégient toujours le travail de l'expression artistique individuelle et collective.
- L'approche culturelle prend en compte la diversité des répertoires en sollicitant la sensibilité et la curiosité des élèves.

Objectifs généraux suivants :

- découvrir, comprendre et connaître des expressions musicales diversifiées ;
- enrichir une culture musicale et artistique adossée aux oeuvres étudiées et interprétées ;
- développer une autonomie critique au sein de ses pratiques musicales ;
- connaître et utiliser des ressources de l'environnement culturel quotidien (technologies, Internet mais aussi lieux de formation et de diffusion du spectacle).

La vie culturelle extérieure au lycée peut opportunément enrichir l'enseignement de la musique. Le professeur pourra organiser des rencontres avec ses acteurs (chanteurs, comédiens, danseurs, instrumentistes, orchestres...) ou ses structures culturelles (organismes de diffusion et de production...). Il gagnera également à tirer un parti approprié des manifestations programmées durant l'année (concerts, spectacles, festivals, expositions...).

Programme

Le programme s'appuie sur **deux grands champs de compétences** qui se nourrissent de connaissances culturelles, techniques et méthodologiques spécifiques.

- **Produire**, c'est pratiquer les langages de la musique afin de développer une expression artistique maîtrisée, individuelle ou collective

- **Percevoir**, c'est développer l'acuité auditive au service d'une connaissance organisée et problématisée des cultures musicales et artistiques dans le temps et l'espace ; apprendre à percevoir, c'est apprendre à interroger les oeuvres qui font l'histoire de la musique et des arts en argumentant les propos de ma manière critique.

Le développement de ces deux champs de compétence s'appuie d'une part sur une diversité de pratiques musicales menées en classe, d'autre part sur l'étude successive de **trois problématiques** relevant de la culture musicale et artistique qui seront obligatoirement traitées au cours de l'année scolaire.

Chacune peut être abordée selon différentes perspectives qui s'articulent les unes aux autres :

1. Les rapports de la musique au texte

- Nature des textes (genre, sens, forme) et leurs rapports aux types d'écriture
- Absence ou présence sonore du texte utilisé
- Déroulement musical / déroulement narratif
- Traitement du texte lié à sa mise en musique
- Texte, voix, instrument : équilibres et échanges

2. Les rapports de la musique à l'image

- Musique et cinéma
- Musique et multimédia
- Musique et publicité
- Son, bruitage, musique ?

3. Les rapports de la musique à la société

- Rôle de la musique et des musiciens dans le champ social (musique savante / musique de divertissement, musique de cour / musique populaire, musique religieuse / musique profane...)

- La notion de goût : phénomènes de modes, médias...

- Les métissages musicaux (particulièrement depuis le milieu du XXe siècle) : enrichissement des traditions musicales occidentales, formes et esthétiques hybrides (influences croisées entre musiques populaires et musiques savantes)

Le travail sur chaque problématique s'équilibre entre regard technique et réflexion esthétique. Dans cette perspective, le professeur choisit pour chaque problématique des œuvres de référence donnant lieu à un travail approfondi et enrichi par d'autres témoignages sonores périphériques.

Évaluation des acquis des élèves

L'évaluation pose un diagnostic, identifie des difficultés, mesure des progrès et valide des compétences. Elle doit également aider l'élève à devenir acteur de sa formation en lui permettant d'identifier ses acquis, ses difficultés, comme le chemin qu'il a parcouru.

La mise en œuvre de l'évaluation exige de porter attention à chacun des points suivants :

- Observer les élèves au travail et permettre de vérifier, apprécier et mesurer leur capacité à mobiliser leurs acquis tout en associant les élèves aux divers bilans
 - Mesurer les progrès et permettre d'identifier les obstacles à la réussite
 - Le résultat d'une évaluation doit aider l'élève à se fixer des objectifs de travail accessibles qui entretiennent alors sa motivation
- Respecter chacune de ces exigences permet de fixer précisément un ou plusieurs objectifs de formation pour chaque séquence et activités qui la constituent.